

PLAN DE STATIONNEMENT GÉNÉRAL

ZONE RAPIDO (1000 places)

1,50 € la 1^{re} heure – maximum 2h15

Payant de 9 heures à 12h 30 et de 14 heures à 19 heures

ZONE TEMPO (4 500 places)

1€/h – maximum 8h 45

Payant de 9 heures à 12h 30 et de 14 heures à 19 heures

P JOURDAN : 550 places

P HÔTEL DE VILLE : 420 places

P BIBLIOTHÈQUE : 500 places

P CHURCHILL : 330 places

P TRIBUNAL : 320 places

P HALLES : 300 places

P RÉPUBLIQUE : 420 places
(en travaux)



Stationner en centre-ville

LES PRINCIPAUX TARIFS

- **Deux zones de stationnement à Limoges**

LA ZONE RAPIDO : stationnement limité à 2h15

LA ZONE TEMPO : stationnement limité à 8h 45 par période de 24 heures

Stationner dans les parkings est en général moins cher que les places en surface

	30 min	1 h 00	2 h 00	3 h 00	Au-delà de 3 h 00	À la journée
RAPIDO						
Voirie	Gratuit	1,50 €	3,50 €			
Parkings *1 souterrains	Gratuit	1,40 €	3 €	4,20 €	+0,30 € le quart d'heure supplémentaire	12 €
TEMPO						
Voirie	Gratuit	1 €	2 €	3 €	+1 € l'heure supplémentaire	8,50 €
Parkings *2 souterrains	Gratuit	1,20 €	2,40 €	3,60 €	+0,20 € le quart d'heure supplémentaire	8,00 €
Parking Churchill	Gratuit	1 €	1,80 €	2,60 €	+0,20 € le quart d'heure supplémentaire	5,80 €
Esplanade du Champ-de-Juillet : à la journée 1,50 € tarif unique						

*1 Parkings Tribunal, Halles, République (**en travaux**)

*2 Parkings Jourdan, Hôtel de ville, Bibliothèque

SE GARER GRATUITEMENT

Le stationnement est gratuit entre 12 h 30 et 14 heures et de 19 heures à 9 heures sur l'ensemble des zones ainsi que les dimanches et jours fériés.

Tous les jours sur voirie

Pour une course brève de moins de 30 minutes, le stationnement est gratuit. Ces 30 minutes gratuites sont élargies à 1 heure dans toute la zone tempo les samedis et à 2 heures tous les jours sur voirie pour les véhicules électriques ayant fait l'objet d'un enregistrement préalable à l'accueil du domaine public (situé à l'hôtel de ville - 9 place Léon-Betoulle).

Le samedi, dans les parkings

Le stationnement inférieur à 2 heures est gratuit dans les parkings Jourdan, Hôtel de ville et Churchill.

LE STATIONNEMENT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Pour les titulaires de la carte européenne de stationnement, l'intégralité des places sur voirie sont gratuites dans la limite de 24 h consécutives de stationnement. Une carte répertoriant près de 1 050 places réservées est disponible sur www.ville-limoges.fr.